



CTMESR du 25 juin 2020

Représentant-e-s Sud : Janique (pour Sud Recherche EPST) et Mikael (Sud éducation)

L'ODJ :

Un seul point à l'ordre du jour la LPPR, et encore... La veille de la réunion nous avons reçu un message de la DGRH disant : « *Mesdames et messieurs les membres du Comité technique ministériel,*

Les instances ont des champs de compétences distincts et définis par les textes qui les instituent.

Si le CNESER a été consulté sur l'ensemble de la loi, compte tenu de l'avis rendu par le CSFPE sur les articles 3, 4, 5, 7, 8, 12, 13 et 17, le CT ministériel sera consulté sur les articles 10, 14, 16 et 24 III. Nous ajouterons à ces quatre articles, une consultation sur un amendement sur l'article 6. Puis, nous passerons au vote sur l'ensemble de la loi.

S'agissant des articles sur lesquels le CSFPE s'est déjà prononcé, il ne sera pas possible d'accepter en l'état vos amendements. Toutefois, sur ces articles, nous vous proposerons dans un second temps de présenter brièvement des vœux qui seront mis au vote et joints à l'avis de CT ministériel. »

=> Moralité les articles les plus importants de la loi, ceux qui vont dégrader durablement nos conditions de travail ne seront pas amendables par ce CT.

Le contexte :

Ça chante devant le ministère dans le joli rassemblement d'opposant-e-s à la LPPR !

La réunion est en mixte présentiel/visio, du coup on se retrouve à 6 représentant-e-s du personnel (1 Sud, 2 CGT, 1 FSU, 1 FO, 1 Sgen-CFDT accompagnée d'1 expert) face à une bonne douzaine de membre de l'administration (DGRH, DGSIP et DGRI) et en visio il y a 1 CGT, 1 FSU, 2 Sgen-CFDT, 4 SNPTES et 1 Unsa (Votants). Mikael suppléant Sud est en visio et on lui a bien signifié qu'il ne pouvait qu'écouter et pas prendre la parole. À noter que SNPTES et Unsa n'ont pas pris la peine de se déplacer et que le Sgen n'a pas envoyé ses stars... peur des représailles après CNESER ??? Mais de toute façon ils préfèrent les salons feutrés de la ministre et elle-même n'est pas là ce jour. C'est dire le peu de cas qui est fait de cette instance et du vote qui en sortira. Dommage car contrairement au CNESER, **c'est bien majoritairement CONTRE la LPPR que votera ce CTMESR [7 contre (Sud, CGT, FSU, FO), 3 abstentions (Sgen-CFDT) et 5 pour (SNPTES, Unsa).** Mais on imagine qu'il n'y aura pas de communiqué de presse du ministère à ce sujet.

Nos déclarations :

Déclaration liminaire au nom des syndicats CGT, FSU, FO et Sud/Solidaires

Vendredi 19 juin, à 6h45, après 20 heures de séance, le CNESER a rendu un avis favorable à la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) dans une salle vidée de la plupart des représentantes et représentants, avec seulement 55% des voix. Alors que seulement un tiers des amendements sur le projet de loi LPPR avaient été examinés après une journée entière de débats, le ministère a refusé de re-convoquer le CNESER la semaine suivante pour achever l'examen du

projet de loi dans de bonnes conditions. C'est une marque de plus du mépris de Madame la Ministre pour la concertation sociale et plus largement, pour les étudiantes et étudiants, les travailleuses et travailleurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est une preuve aussi, s'il en fallait encore, de la précipitation dans laquelle le MESRI impose l'adoption de ce texte largement décrié par la communauté universitaire.

Vendredi 19 juin, la séance prévue du Comité Technique du ministère n'a pu se tenir grâce au boycott de plusieurs organisations syndicales qui protestaient contre l'adoption à marche forcée de ce projet de loi.

Nous sommes donc là aujourd'hui, tout comme nos collègues rassemblé-e-s en ce moment devant le ministère et un peu partout en France, pour exiger le retrait de ce projet de loi LPPR, et un plan massif de recrutements de titulaires à tous niveaux et dans toutes les disciplines et des financements pérennes pour les laboratoires et les structures.

Déclaration liminaire au nom de Sud Recherche EPST et Sud éducation - Solidaires

Le projet de loi de programmation pluriannuelle de recherche répond manifestement à une ligne purement idéologique. Nous en voulons pour preuve le rapport annexé, qui souligne le décrochage de l'outil de recherche français. Or, comment ce décrochage s'est-il produit ? Il résulte de la casse de ce qui faisait notre force : l'attractivité que lui donnaient la stabilité des structures et la pérennité des statuts. Celles-ci ont été progressivement sapées par la mise en place de l'ANR et de l'AERES, par l'austérité et la réorganisation brutale programmées par les lois Pécresse et Fioraso, par la mise en concurrence pour les financements dits « d'excellence ». Et que propose aujourd'hui ce projet pour lutter contre ce décrochage? D'aller encore plus loin dans cette voie, de renforcer tout ce que les organisations syndicales, les nombreuses motions votées par la communauté, mais aussi le CNESER ont dénoncé, que ce soit au sujet de la logique du financement par projet, des PIA (Programmes d'investissements d'avenir) ou du CIR (Crédit impôt recherche).

Ce projet de loi contient des dispositions réellement catastrophiques, assorties de déclarations de principe qui ne sont que de la "poudre aux yeux". Un exemple, parmi beaucoup, en est la projection des « effets [de la loi] sur le nombre d'emplois sous plafond », des emplois dont on n'a aucune garantie qu'ils seront de titulaires, des plafonds qui ne sont de toutes façons pas atteints faute de moyens, des moyens que ce projet n'octroie pas d'avantage.

Là où la force de notre service public d'enseignement supérieur et de recherche résidait dans des emplois de titulaires, ce projet de loi propose de créer des situations de précarité à vie, par l'enchaînement de contrats de mission. Certes, il prévoit de conserver quelques emplois de titulaires, mais de préférence réservés à des "excellents" recrutés sans concours (les fameux "tenure tracks").

Et le texte va même jusqu'à prévoir des aménagements du droit du travail : ainsi, pour faire de la recherche, on pourrait déroger au droit commun dans le public, mais aussi dans le privé : non pas pour être mieux payé, non pas pour avoir de meilleures conditions de travail, mais juste pour pouvoir rester précaires plus longtemps. Et le ministère ose appeler ça « améliorer l'attractivité des métiers scientifiques » !

Le transfert des augmentations des moyens vers l'ANR, véritable machine à déstabiliser les équipes et à bloquer les stratégies scientifiques à long-terme, renforce les logiques délétères déjà à l'œuvre. La crise sanitaire n'aura-t-elle donc rien appris à ce Ministère, qui met ici tout en place pour que la prochaine fasse encore plus de dégâts ? Toujours financer des projets selon la mode du moment, toujours mettre en concurrence les individus et les équipes, ce qui ne peut qu'inciter à des écarts à la déontologie pour rechercher le "buzz" et à une explosion de la fraude scientifique, au détriment

de la diversité thématique, de la coopération et de la fiabilité des résultats. L'augmentation du poids de l'ANR, surtout à travers des projets "blancs", ne peut qu'entraîner l'impossibilité de mener une politique scientifique à long-terme, ne peut que transformer les structures en simples hôtels à projets, hébergeant des équipes en concurrence entre elles, sans synergie, sans visibilité, dans un temps politique et médiatique qui n'a rien à voir avec le temps scientifique. Et l'augmentation du préciput n'y changera rien : ce ne sera qu'une source de tensions supplémentaires entre les équipes et leurs établissements, encore une raison de porter en avant celles et ceux qui "vont chercher l'argent" au détriment des équipes qui font la recherche, encore une source de pression pour arroser là où c'est mouillé en s'opposant à une mutualisation qui permettrait d'équilibrer un peu les choses.

Selon le rapport annexé au projet de loi, les organismes nationaux de recherche devraient devenir le « bras armé de l'État » au service de politiques publiques ! Tout en affirmant dans la même phrase « le plein respect de la liberté de la recherche » ! De fait, le renforcement de la contractualisation des acteurs, c'est la soumission de la politique scientifique aux souhaits de l'appareil politique. Et c'est clairement dit : « Renforcer l'engagement des établissements dans les orientations et les politiques de l'ESRI », « accroître la mobilisation des établissements sur les priorités de la relance » ! Les contrats d'objectifs et de moyens seront là pour faire pression sur les organismes, « en leur attribuant des crédits non pérennes (dans le cadre des contrats, avec une visibilité pluriannuelle) » : tout le contraire de ce dont les établissements ont besoin. Non content d'augmenter le financement par projet, le projet de LPPR rend même le financement des infrastructures non pérenne. Et pour mettre la pression encore davantage, le HCERES sera recadré, davantage aux ordres : l'HCERES doit produire une « évaluation plus globale et plus stratégique » et « permettre d'affecter spécifiquement des moyens ».

Pour ce qui est « d'amplifier l'apport de la recherche à toute la société », nous ne pouvons qu'être d'accord. Mais ce que ce projet de loi prévoit, c'est encore plus de détournement de fonds publics ; les articles 12 et 13 sont une invitation à vendre les travaux des instituts publics, et ce même s'il ne s'agit pas de ses propres travaux !

Et en face de cette destruction massive de notre système de recherche et d'enseignement supérieur, les mesures budgétaires annoncées dans le projet de loi sont bien loin du compte ; elles constituent un affront à l'intelligence de la communauté universitaire et scientifique : de fait l'augmentation budgétaire globale programmée qui s'élève en moyenne à 2.4%/an est à peine supérieure à celles observées depuis 2016 et inférieure à l'augmentation du PIB depuis 2016 (2.7%/an). En projetant les effets de la loi sur la DIRDA et l'évolution du PIB depuis 2009 (donc en incluant la récession de 2009), on arriverait en 2030 à une dépense correspondant à 0,79% du PIB, soit à peine plus que le niveau de 2016 donné dans le rapport annexé qui était de 0,78% et moins que les 0.80% de 2010. On comprend alors pourquoi l'objectif des 1% est repoussé à 2040, puisqu'on ne rattrape même pas la perte subie ces dernières années. En fait, avec une telle trajectoire ce n'est pas avant les années 2060 que l'objectif serait atteint. Et c'est sans compter que ces dispositions budgétaires ne valent que ce que valent les promesses, puisqu'elles seront toujours dépendantes du vote de l'ensemble du budget à chaque loi de finances.

Une loi de programmation POUR la recherche et non pas DE la recherche aurait pu être l'occasion de renforcer ce qui marche : la stabilité des structures et des personnes qui permet de respecter le temps propre de la recherche, la coopération entre structures nationales et régionales, la couverture thématique large, le travail collectif, l'évaluation-conseil. Elle aurait pu lutter contre ce qui ne marche pas : la sclérose thématique, les effets de mode, la fausse interdisciplinarité, la starification, la compétition et la concurrence, le pouvoir des petits-chefs, le *publish or perish*, l'évaluation sanction, le financement par projets prédominant... Elle aurait pu être l'occasion de donner aux organismes nationaux de recherche les moyens d'œuvrer à sauvegarder l'universalité de la science, à

l'émergence de nouvelles thématiques, afin de parer aux difficultés de la structuration en disciplines, réels obstacles à la pluridisciplinarité tant vantée et jamais facilitée.

Au lieu de cela, nous ne voyons ici que l'aggravation de la politique même qui a conduit au fameux « décrochage » mis en exergue pour tenter de justifier ce projet. Pour reprendre une phrase de l'avis largement voté hier au CESE "Peut-on soigner un système avec les outils qui l'ont rendu malade ?"

Le communiqué CGT, FSU, Sud et FO rédigé à l'issu du CT

Projet de « Loi de programmation pluriannuelle de la recherche » (LPPR) :

le Ministère (MESRI) subit un nouveau revers.

Alors que 200 personnes mobilisées pour le retrait du projet de loi LPPR étaient de nouveau rassemblées devant le ministère et que des rassemblements se tenaient en région, le Comité technique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (CT-MESR) du 25 juin a **voté contre le projet LPPR : 7 contre (CGT, FSU, FO, SUD), 5 pour (SNPTES, UNSA) et 3 abstentions (CFDT).**

Après le rejet par le Conseil supérieur de la Fonction publique d'État (CSFPE : contre : CGT, FO, FSU, pour : UNSA, abstention : CFDT), et après le vote de l'avis au Conseil économique et social environnemental (CESE : 92 votants, 81 pour l'avis et 11 abstentions), c'est une **nouvelle marque du refus de la LPPR** de la part de la communauté universitaire et de recherche.

Suite au vote du CSFPE, le CT-MESR n'était consulté que pour une petite partie de la LPPR. La motion suivante a été largement approuvée : « (...) *Le CT-MESR dénonce l'urgence imposée par le ministère (...), qui ne se justifie en rien, qui a provoqué un calendrier intenable des instances, (et qui) empêche l'examen d'articles cruciaux pour l'avenir de l'ESR par les élus (...). Le CT-MESR dénonce cette manœuvre délibérée du gouvernement qui cherche à passer en force et atténue de fait le rôle de cette instance.* » De plus, le CT-MESR **a rejeté à l'unanimité l'article 19 du projet LPPR ratifiant l'ordonnance qui met en place les « établissements expérimentaux », dérogeant aux règles de droit commun et a voté à la majorité la demande de suppression des « CDI de mission scientifique » (article 5 du projet LPPR) ;**

Enfin, le CT-MESR a voté à l'unanimité des vœux :

- demandant la suppression des « chaires de chercheurs juniors » (« tenure tracks ») (article 3 du projet LPPR) ;
- demandant une trajectoire budgétaire vers le 1 % du PIB pour la recherche publique soit 10 milliards sur 10 ans et des postes de titulaires (5 000 / an pendant 10 ans dans toutes les catégories de personnel)
- demandant la saisie du CHS-CT sur les conséquences de la LPPR sur la santé et les conditions de travail des personnels.

Le gouvernement fait face à un rejet massif de la LPPR. Il ne pourra pas faire passer son projet cet été comme il le voulait. Les organisations appellent à se mobiliser par des rassemblements sur tout le territoire au moment du passage de la LPPR au Conseil des ministres début juillet. Elles appellent à voter des motions de retrait de la LPPR dans toutes les structures et à organiser dès la rentrée des assemblées générales pour débattre et décider des actions à mener.

Pour celles et ceux qui veulent aller plus dans le détail des divers votes, voir la pièce jointe.